



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM DE L'ÉTALON :

IDENTITÉ, PERFORMANCES ET PRODUCTION DE LA JUMENT

Nom de la jument : Réf. catalogue :

N° Siret : Date de naissance :

N° Puce : Robe :

Père : Mère : Père de mère :

Statut : Pleine Vide Avortée Maiden Non-saillie

Étalon 2023 : Dernier service :

Production 2023 : Sexe : Robe : Né(e) le :

Production années précédentes : 2023 : 2022 :

COORDONNEES DE FACTURATION (AVEC %)

Nom :

Adresse :

Tél : Mail :

% : N° TVA :

Nom :

Adresse :

Tél : Mail :

% : N° TVA :

Nom :

Adresse :

Tél : Mail :

% : N° TVA :

STATIONNEMENT DE MA JUMENT (durant la saison)

Haras :

Téléphone :

Mail :

Je souhaite confier la jument
au Haras de Montaigu pour
les prestations de :

Pension
Poulinage
Suivi gynécologique

Fait à :

Le :

Signature :



CONVENTION DE GARANTIE RECIPROQUE

POUR ANIMAUX D'ELEVAGE ET DE CHEVAUX DE COURSES

(Conformément au modèle adopté par le Syndicat des Éleveurs de Chevaux de Sang)

Entre les soussignés :

M. :

Demeurant à :

et

Madame **Gilles FORIEN**, éleveur exploitant au Haras de Montaigu,
sont intervenues les conventions suivantes :

Le Haras de Montaigu accepte de prendre en pension les chevaux qui pourraient lui être confiés par
M. ou qui naîtraient de ces derniers aux conditions convenues.

Afin d'éviter toute difficulté dans l'avenir, M. déclare, par les présentes,
qu'il dégage de toute responsabilité le Haras de Montaigu et son personnel pour tout accident ou maladie, mortels ou non,
survenus aux chevaux pendant la durée de la pension, y compris le débarquement, l'embarquement et les transports.

Cette exonération est générale, s'applique à tous les cas, sauf faute lourde démontrée à l'encontre de l'éleveur et s'étend à
tous les propriétaires de chevaux stationnés au haras.

Par la signature apposée au bas de la convention, M. accepte expressément
cette stipulation qui a pour objet d'écarter à l'avance tous différends éventuels dans les rapports entre propriétaires et éleveurs.

Réciproquement, il est entendu que M. ne pourra être inquiété pour les
accidents ou dommages occasionnellement causés par ses chevaux sauf également faute lourde de sa part.

Fait à :

Le Propriétaire de chevaux :

Le Haras :

Le :

HARAS DE MONTAIGU

61240 NONANT LE PIN

Tél. 02 33 35 97 02

Port. 06 48 31 67 53 / 06 11 81 76 51

monte@harasdemontaigu.com

À défaut de réponse dans les quinze jours, le Propriétaire des chevaux
est réputé avoir accepté ladite convention.

(1) Lorsqu'il s'agit d'un représentant ou d'un mandataire qualité, prière
d'indiquer la fonction.

(2) Faire précéder chaque signature de la mention « Lu et approuvé ».